LE NUMERO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS.
43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

VENDREDI 8 JUIN 1928.

BUREAUX :
ROUBAIX : Telephone 9-87
45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING : Telephone 9-85
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

Les Criminels et le Jury

Le procès Mestorino permet de faire bien des constatations au détriment de la Justice.

L'instruction de cette affaire sensationnelle paraît avoir été menée en dépit du bon sens. Le juge d'instruction s'est borné à recueillir les déclarations de l'assassin et il a envoyé le dossier à la Chambre des mises en accusation. Il a volontiers fait état de la thèse insoutenable d'un crime passionnel. Il a négligé d'arrêter Suzanne Charnaux, qui a véritablement joué un rôle de complice. Il n'a mis aucune insistance à interroger les employés de Mestorino, qui prétendaient n'avoir rien entendu alors qu'il savaient tout et qu'ils avaient laissé lâchement le crime s'accomplir sous leurs yeux, sans prêter main-forte à la victime, sans aller tout au moins prévenir la police.

Cette affaire donne, en vérité, une idée répugnante de l'état de démoralisation actuel de la société. Personne ne sait plus où est son devoir ; personne ne semble avoir la conscience de ses responsabilités. On tue ; parce que l'assassin c'est le beau-frère, le patron, tout le monde l'aide soit à accomplir son forfait en ne s'y opposant pas, soit à égarer les recherches de la justice. Tout le monde ment, Suzanne Charnaux, les employés, le garagiste. Et le juge d'instruction ne s'en rend pas compte et n'insiste pas pour mettre tout ce joli monde en contradiction avec les faits.

A l'audience, même indulgence. Le faux témoignage n'est plus puni ; la complicité n'est plus punie. D'ailleurs, la majorité des crimes ne sont plus punis.

Celui-ci tue par jalousie : acquitté.

Celui-là tue parce que la jeune fille qui devient sa victime n'a pas répondu à ses avances : acquitté. Il l'aimait, donc elle aurait dû l'aimer aussi.

Cet autre s'en va tuer à domicile l'amant de sa femme : acquitté.

Vous tuez un passant que vous avez pris à tort pour votre rival : acquitté !

Le jury n'est plus inexorable qu'à l'endroit de ce qu'on appelle le crime crapuleux. Il n'admet pas encore qu'on ait la faculté de tuer pour voler. Mais si vous réussissez à lui démontrer qu'il y avait de l'amour dans votre affaire, que vous avez tué, par exemple, parce que votre maîtresse exigeait de vous quelques sommes d'argent, celles dont votre victime était justement nantie, vous aurez de grandes chances de bénéficier aussi d'un acquittement.

De même, le jury est plein de respect pour le criminel politique étranger. Le métèque qui vient en France attendre l'homme politique de son pays qu'il a condamné à mort, est aux yeux des jurés une sorte de héros auquel il convient de rendre immédiatement la liberté. Ce n'est pas sa propre cause que l'accusé défend alors devant ses juges, il plaide pour l'émancipation de sa patrie, il plaide contre la tyrannie de l'oppresseur qu'il a abattu, il fait venir en témoignage toutes sortes de politiciens et de militants. Il n'en faut pas davantage pour émouvoir au plus haut point le bon jury qui accorde à ce noble partisan un verdict franchement négatif.

Cela devient un vrai scandale.

On ne mettra fin à ces désordres que si une loi intervient qui déclare que quiconque a tué doit être puni et, sous quelque prétexte que ce soit, ne saurait être acquitté, hormis le cas spécial de la légitime défense.

La certitude de l'acquittement fait que chacun manie maintenant le revolver sans l'ombre d'une hésitation. Peut-être y regarderait-on à deux fois si l'on avait la certitude absolue que le fait d'avoir donné la mort à quelqu'un sera toujours et sans exception possible, réprimé par la loi pénale.

Vous avez des excuses, des circonstances atténuantes ? On vous en accordera, mais jamais ces atténuations de la culpabilité n'iront jusqu'à l'acquittement.

L'acquittement ne devrait être réservé qu'à l'accusé dont la culpabilité n'est pas démontrée. Il est bien évident que le doute doit bénéficier à l'accusé. Mais là où le fait matériel du meurtre est établi, pas d'indulgence possible, nous entendons par là : pas d'indulgence allant jusqu'à l'acquittement.

Cette sévérité modérée, qui permettrait de descendre d'un certain nombre d'échelons pour l'application de la peine défendrait la vie humaine contre ceux qui vraiment en font trop peu de cas et qui viennent dire ensuite qu'ils ont cédé à un mouvement irréfléchi de colère ou de passion.

Ces impulsifs, ces agités, sont éminemment dangereux et c'est précisément parce qu'ils sont sujets à voir rouge quand l'instinct les domine, qu'il faut les mettre dans l'impossibilité de commettre de nouveaux forfaits.

Ces malades, ces demi-fous, ne peuvent errer en liberté. Les prisons, vraiment, sont tout à fait ce qui leur convient. **POL HARDUIN.**

Téséfistes, lisez notre 4e page ; c'est celle de RADIO-REVEIL, qui est écrite spécialement pour vous.

Cinéphiles, lisez en 6e page notre chronique illustrée : LE RÉVEIL DU CINEMA.

105 millions de dollars or vont être dirigés sur la France

Selon le « Times », les paquebots français venant d'Amérique apporteront en France d'ici quelques semaines de grandes quantités d'or dont le total atteindrait 105 millions de dollars.

SEPT CONDAMNATIONS A MORT

Les indigènes impliqués dans le massacre de Sinaranfo (Iles Salomon) ont comparu devant le tribunal. Sept d'entre eux ont été condamnés à mort. Trois à la détention perpétuelle, et 13 à des peines d'emprisonnement allant de 10 à 20 ans ; cinquante autres ont été acquittés.

Le procès Mestorino

La touchante déposition de la mère de la victime

L'assassin s'est évanoui au cours de l'audience d'hier après avoir entendu des témoins lui rappelant son cynisme féroce

Les débats en Cour d'assises de l'affaire Mestorino se sont poursuivis hier par l'audition des témoins à décharge. Ainsi que l'on pourra en juger par ce que nous disons plus loin, un fait important a pu être établi. Il s'agit de la couverture que la belle-sœur de l'inculpé a déclaré avoir achetée le 27 février. Elle n'aurait pas menti, cette fois, Mlle Charnaux, et cette circonstance pourrait peut-être écarter la préméditation.

Enfin, pour le moment, bornons-nous à retracer les débats de ce procès sensationnel :

Le défilé des témoins

Au début de l'audience, les témoins à décharge recommencent leur défilé. Ils racontent que Mestorino était un brave homme, qu'il avait un grand crédit. Une fausse note pourtant, M. Etrave, joaillier, signale l'anomalie de la présence d'un tribouet dans un bureau. Par contre, tous ces témoins déclarent :

Nous aurions prêté de l'argent à Mestorino.

L'avocat général intervient :

J'en doute. Un fait est certain. Quand Mestorino a eu besoin d'argent, au lieu de s'adresser à ce témoin, il a emprunté à sa mère et à Mlle Esquerel, avec lesquelles il était brouillé.

L'achat de la couverture

Voici de nouveau M. Christophée, chef de rayon du magasin où fut achetée, d'après Suzanne Charnaux, la couverture qui servit à envelopper le cadavre.

LE TEMOIN. — Nous avons trouvé ce jour-là un débit de 130 francs, dont voici l'échantillon. Or, cet échantillon ressemble à la couverture qui enveloppait le cadavre.

Le défenseur de Mestorino ironise.

LE PRESIDENT. — Faites entrer Suzanne Charnaux.

La voici décoiffée, enveloppée dans un manteau bleu.

Mlle CHARNAUX. — Je me souviens, je l'ai bien achetée 130 francs. J'ai dit la vérité, messieurs.

Me Raymond HUBERT. — Mais oui, « mon petit », vous avez dit la vérité. Merci, merci. (Long mouvement).

— Voyons, maître, ne l'appelez pas « mon petit », interrompt le président. (Sensation).

— Il n'en fut pas toujours ainsi, remarque l'avocat général.

Toujours est-il que voici un fait établi à la satisfaction de la défense. Une couverture analogue à celle de Mestorino a bien été achetée entre 3 et 5 heures, le 27 Février, au magasin indiqué par Suzanne Charnaux. Le jury, sur cette indication, va-t-il écarter la préméditation? Tout est là.

Des perles distribuées

Défilent ensuite des journalistes cités par Me Raymond Hubert et qui ont suivi l'affaire depuis son début.

D'abord M. Pannetier et M. Pierre Cause qui déclare : « J'ai vu Mestorino. Il m'a dit que Truphème était malade vénérien et avait des mœurs bizarres. Toujours Mestorino a gardé son sang-froid. Une seule fois, au cours de l'enquête il nous a dit : « L'assassin, avec un bon avocat, s'en tirera ». (Sensation).

M. Bloch rapporte qu'un journaliste a reçu de Mestorino une épingle de cravate.

M. BLOCH. — Ce collègue était convaincu de la culpabilité de Mestorino. Il est allé chez lui, a reçu de Mestorino une perle pour changer d'avis sur le compte de celui-ci.

LE PRESIDENT. — Mestorino, reconnaissez-vous avoir remis une perle à la personne que l'on vient de mettre en cause.

MESTORINO. — Oui, et aussi une autre ; je ne sais plus à qui... parce que ces Messieurs étaient aimables avec moi.

La mère de la victime rappelle le cynisme du criminel

On appelle un témoin supplémentaire, Mme Truphème, mère de la victime. Elle est en grand deuil ; une chaise lui a été réservée, face aux jurés. Elle s'y assied en pleurant.

Mme TRUPHEME. — Le jour de l'enterrement de mon malheureux fils, Mestorino s'est approché de moi. « **C'est épouvantable, me dit-il, croyez-vous qu'on me soupçonne ? « Il m'a serré les mains, Messieurs les jurés, je vous en supplie, soyez impitoyable, songez à mon malheureux fils, songez à sa pauvre petite sœur** ».

Mains jointes, Mme Truphème supplie... une intense émotion parcourt la salle.

Me Raymond HUBERT. — Au nom de Mme Mestorino, je vous demande pardon, Madame.

L'avocat général lit ensuite les dépositions de témoins défaillants et notamment de Mme Van Severen, tante et patronne de la victime.

On ne tue pas un homme pour cent mille francs...

LE CHEF DU JURY. — Les jurés seraient heureux de savoir par oui ou par non si Mestorino a entendu Truphème déclarer à Suzanne Charnaux : « Suzanne, j'ai une sœur comme toi, aie pitié ».

MESTORINO. — Je n'ai pas entendu.

LE CHEF DU JURY. — Deuxième question : Mestorino a-t-il téléphoné, le jour du drame, entre 10 heures et midi à quelqu'un pour demander de l'argent.

MESTORINO. — Non, je n'ai pas eu le temps et je crovais que Truphème reviendrait seulement à quatre heures.

LE CHEF DU JURY. — Nous voudrions qu'on fasse revenir les témoins qui ont entendu les derniers mots prononcés par Truphème.

La jeune Suzanne Langlois et l'apprenti Marcel Larrignon reviennent donc à la barre.

Suzanne LANGLOIS. — Truphème a dit : « Suzanne, aie pitié de moi » puis un instant après : « On ne tue pas un homme pour cent mille francs ».

Me Raymond HUBERT. — Mestorino, n'avait-il pas l'air d'un homme égaré.

LE TEMOIN, en écho. — D'un fou égaré.

Pourquoi les employés ne sont pas intervenus

Cette version Marcel Larrignon la confirme et ajoute Mestorino a pourtant dû entendre ces mots de Truphème. Il nous a dit : « lui, c'est un voleur ! » et c'est pourquoi nous ne sommes pas intervenus. Je ne me suis douté de rien puisque je suis même allé chercher de la toile.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Un cambriolage audacieux à Courcelles-lez-Lens

Un tailleur a été dépouillé de ses tissus pour une valeur de plus de vingt-cinq mille francs

Un cambriolage audacieux a été commis dans la nuit de mercredi à jeudi, à Courcelles-lez-Lens, rue Raoul-Briquet, au préjudice d'un brave tailleur, M. Ulysse Rucar-Lamy.

A en juger d'après les procédés employés par les malfaiteurs, il semble qu'on se trouve en présence de l'acte de professionnels. Voici comment le vol a été découvert et comment il a été commis.

La cambriole a passé

Les époux Rucar-Lamy habitent, rue Raoul-Briquet à Courcelles-lez-Lens, une modeste maison d'ouvrier. Le mari est tailleur, la femme couturière. Ce n'est qu'en travaillant beaucoup que le ménage arrivait à élever ses 3 enfants.

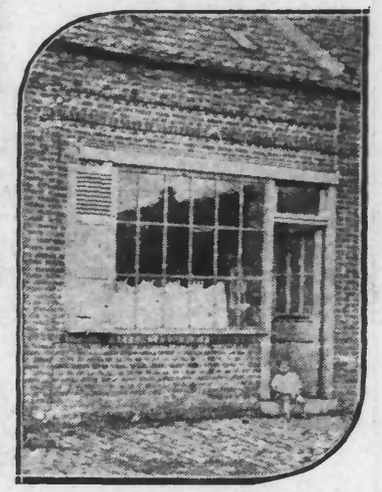

LA MAISON CAMBRIOLÉE

C'est par l'ouverture qu'ils se ménagèrent en brisant le dernier carreau près de la porte que les malfaiteurs s'introduisirent dans la boutique du tailleur.

Mercredi, le ménage s'était couché comme de coutume vers 10 h. 45. On avait fermé les volets de la large fenêtre donnant sur la rue, sans rien remarquer d'anormal.

Quelle douloureuse surprise était réservée aux époux à leur réveil ?

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

GRANDE SEANCE A LA CHAMBRE

La Déclaration Ministérielle lue par M. Raymond Poincaré a été favorablement accueillie

Auparavant, M. F. Bouisson avait prononcé son discours inaugural. — Un débat houleux s'est engagé sur le cas des députés alsaciens autonomistes condamnés

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La séance de la Chambre, qui a été presque entièrement consacrée à l'audition du discours du Président de la Chambre et à la lecture de la déclaration ministérielle, faite par M. Raymond Poincaré, s'est déroulée dans sa deuxième partie au milieu du bruit et de la confusion.

Pour cette première prise de contact, les députés ont manifesté une intolérance qui laisse prévoir, pour l'avenir, si la sagesse ne revient pas dans les esprits, des débats tumultueux.

L'allocution présidentielle de M. Bouisson avait été écoutée dans le calme complet, mais le Président de la Chambre, bien que remportant un certain succès, n'avait été soutenu que par les parlementaires dont les voix l'avaient porté au fauteuil présidentiel.

Après lui, M. Raymond Poincaré donna connaissance du programme gouvernemental. La déclaration ministérielle, bien qu'elle parut un peu longue, fut favorablement accueillie, surtout dans sa partie constructive. Le discours du Président du Conseil souleva sur les bancs de la Chambre, des applaudissements alternés, selon que les paroles de M. Poincaré étaient au goût des uns et des autres.

Toutefois, la majorité dont l'axe était au centre, lui prodigua fréquemment de vives approbations, témoignant ainsi qu'elle entendait lui rester fidèle.

Sur le renvoi de la motion Walter, s'engagea ensuite un débat. Les orateurs se querellèrent tour à tour dans le vacarme et pas un d'entre eux, qu'il fut de la droite, du centre ou de la gauche, ne put parler tant sa voix fut couverte par les clameurs des parties adverses. Il faut reconnaître que les représentants communistes aidèrent pour beaucoup à créer cet état d'esprit. Leurs hommes ayant exaspéré à ce point les parlementaires présents, que les députés socialistes furent à deux doigts de venir aux mains avec les élus monarchistes.

Dans cette joute oratoire qui se livrait de banc en banc, MM. Salengro et Delcourt, bassement injuriés, eurent vite fait de remettre leurs insulteurs à leur place.

Il ne faudra pas s'inquiéter, outre mesure, de la turbulence constatée aujourd'hui. En effet, il est habituel que les séances de début de la Chambre se ressentent encore des ardeurs de la lutte électorale.

Constatons, toutefois, que pour la première séance politique, les « bleus » en ont eu pour leurs mandats !

Le discours de M. F. Bouisson

M. Fernand Bouisson reprend à 5 h. 30 possession du fauteuil présidentiel qu'il avait abandonné le 16 mars dernier et ouvre la séance de la Chambre devant plus de 500 députés. Il prononce aussitôt son allocution. Il remercie d'abord ses collègues de l'avoir de nouveau appelé à présider leurs débats. « L'impartialité la plus stricte sera ma règle de demain comme elle l'était hier » déclare l'orateur qui ajoute :

« Vous avez voulu affirmer sur ma personne qu'entre la législature qui vient de s'achever et celle qui commence, la continuité dans le travail peut s'établir. Vous n'entendiez pas rejeter loin de vous l'héritage que vous ont laissé vos prédécesseurs et qui vous apparaîtra plus riche encore, quand vous-mêmes aurez à y puiser. »

M. Bouisson montre ensuite qu'il reste encore une grande besogne à accomplir par le parlement, propositions de loi, rapports etc... Il est indispensable de bien ordonner les débats pour mener à bien le grand effort de réorganisation qu'attend le pays.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le match revanche entre les boxeurs Scillie et Humery se dispute ce soir à Paris

La rencontre qui va avoir lieu ce soir, au Cirque de Paris, s'imposait après l'issue du premier combat qui opposa dans cette même salle, le 31 janvier dernier, le Belge Scillie au Valenciennois Gustave Humery, champion de France des poids plumes. En effet, après avoir été dominé, Humery témoignait d'un net avantage lorsqu'au cours du sixième round, le Belge étendit notre compatriote d'un coup qui fut reconnu bas par deux juges sur trois. Ce coup, purement accidentel, valut à Scillie sa disqualification.

Depuis, Humery, sagement dirigé par son dévoué manager Thiétard, a accompli des progrès évidents ; il l'a prouvé en obligeant récemment l'Anglais J. Cuthbert à abandonner, et cette dernière victoire l'a même classé parmi les meilleurs européens de sa catégorie.

Souhaitons que Humery triomphe nettement ce soir de son adversaire dangereux et continue ainsi sa brillante et rapide ascension.

Le Mystère de Paris-Plage n'est pas éclairci

M. Wilson, le mari de la victime, est reparti en Angleterre et l'enquête continue

(De notre correspondant particulier)

Boulogne, 7. — Après la chaude et vive alerte de mercredi après-midi constituée par la venue inopinée de M. Wilson, voici que l'enquête semble retomber dans une monotone série d'investigations.

Nous avons dit hier que MM. Garanger et Royère qui semblent constituer maintenant les seuls enquêteurs avec l'inspecteur de la brigade mobile Gérard Lefebvre étaient retournés mercredi soir à Paris-Plage pendant que d'un autre côté, M. Wilson et son frère regagnaient l'Hôtel Christol où ils étaient descendus.

Nous avions essayé de les joindre dans la soirée, mais l'époux de l'anglaise assassinée au Touquet refusa toute interview. Au début de la matinée d'hier, jeudi, les policiers parisiens toujours dans le taxi qui est mis à leur disposition par la partie civile, sont revenus au Palais de Justice de Boulogne où ils arrivèrent vers neuf heures. Ce déplacement avait pour raison d'être une seconde audition de M. Wilson afin d'essayer de déterminer, le plus exactement possible, le mobile du crime et de lui faire préciser certains points de sa déposition faite la veille.

Nous croyons savoir que des indications très sérieuses ont été fournies vis-à-vis de quatre personnages et vont être vérifiées.

Cette audition eut lieu dans la Chambre des Avoués, elle dura de 9 heures 20 à 11 heures. Y assistaient, outre les policiers et M. Wilson, le frère de ce dernier et Me Sergeant.

Quand elle fut terminée, M. Wilson fit ses adieux au juge d'instruction.

M. Mommessin, le remercia des recherches actives qu'il avait fait effectuer par les diverses polices auxquelles il rendit hommage.

M. Wilson et son frère ont repris le bateau pour l'Angleterre et les policiers sont retournés à Paris-Plage.

Bicyclette familiale

(H. Manuel)

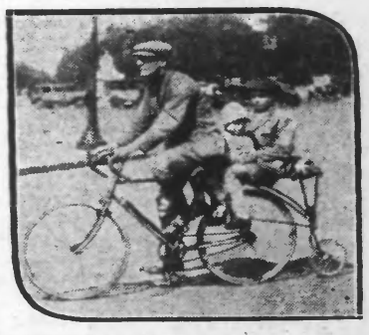

Elle a été inventée et fabriquée par ce papa qui promène ainsi facilement ses deux enfants.

Le 150e Anniversaire des Rosati d'Artois

Cet anniversaire sera célébré dimanche prochain à Arras. A cette occasion sera posée la 1re pierre du monument dont nous reproduisons ci-dessus la maquette et qui commémorera l'œuvre des Rosati d'Artois. Ce monument exécuté par le sculpteur Lesieux sera placé dans le Jardin des Allées à Arras. (Ph. Marc Vaux, 114, rue de Vaugirard, Paris).

A propos de l'arrivée d'une guérisseuse à Lille

Nous avons publié il y a quelque temps, une information annonçant qu'une guérisseuse qui a fait beaucoup parler d'elle, Mme Germaine de Rouen, était arrivée à Lille pour s'y fixer. Nous avons reçu depuis la publication de cette information un nombre considérable de lettres de nos lecteurs nous demandant de les transmettre à la guérisseuse.

Nous informons nos correspondants que selon leur désir, nous avons transmis toutes ces lettres à l'intéressée, qui nous a promis d'y répondre au fur et à mesure des possibilités.

On sait que Mme de Rouen avait manifesté l'intention de réunir une commission de contrôle ; lors de notre visite, elle nous a confirmé son intention et, d'après ses dires, la réalisation de ce projet serait assez proche.

L'assassinat de la cabaretière de Bailleul-sire-Berthould

On continue de rechercher le coupable, plusieurs pistes ayant été abandonnées

De notre Correspondant Particulier

EN HAUT : La cour et les dépendances de la maison de la victime, vues de chez la voisine ;
EN BAS : La brigade mobile et les gendarmes devant la mairie de Bailleul-Sire-Berthould.

Bailleul-sire-Berthould, 7 juin. — *Nous voici au troisième jour succédant à l'horrible tragédie. A l'heure même où le corps mutilé de Mme Vve Pigache quittait dans son cercueil sa demeure ensanglantée par un crime affreux, l'assassin, il y a trois jours, y pénétrait pour accomplir son forfait.*

Durant ces trois jours, police, gendarmes, inspecteurs, ont œuvré avec activité, ont recueilli des indications, vérifié des alibis, contrôlé des dires, suivi des pistes, mais, jusqu'à présent, toutes les recherches auxquelles les policiers se sont livrés n'ont apporté aucune précision et n'ont pas permis de soulever, si peu que ce soit, le voile qui couvre ce troublant mystère.

Aucune empreinte n'a pu être relevée

Dans le débit où l'assassin a consommé, on remarque une table, où il a dû poser une main, un doigt : il fut sans doute le seul client au cours de cette matinée sanglante qui dut marcher dans l'affreuse flaque de sang ; on voit dans la chambre à coucher les tiroirs de la table de nuit, ceux de l'armoire ; les portes de la garde-robe ont gardé les empreintes du criminel ; on remarque également la fenêtre par laquelle il sauta dans la rue, mais rien, absolument rien, n'a été relevé.

Aussitôt la découverte du crime, on pénétra dans la maison, d'abord les secours, puis les curieux. Les objets furent déplacés, les portes, les tiroirs, furent manœuvrés, et quand le spécialiste en la matière, l'inspecteur Faissat, de la brigade mobile, arriva, il était malheureusement trop tard. Donc, aucune indication, si minime soit-elle, n'a été trouvée, et cela est très regrettable.

Les deux dernières pistes ne donnent aucun résultat

Ainsi que nous l'avons annoncé, toutes les forces de gendarmerie étaient mobilisées pour rechercher un nommé Cathelain, individu peu recommandable, qui à la vue des uniformes, le lendemain du crime, avait pris la poudre d'escampette. Des battues étaient opérées à la manière de celles de Paris-Plage, quand, soudain, un coup de téléphone annonça à la gendarmerie que le fuyard désirait parler au commandant.

En effet, Cathelain, ayant quitté la commune de Fampoux, s'était rendu pour échapper aux policiers à proximité de Neuville-Saint-Vaast. Au carrefour de la grand'route, l'individu croisa une femme qui l'informa qu'il était recherché par les gendarmes au sujet du crime de Bailleul. Aussitôt, l'homme se mit en route pour aller voir les gendarmes, puis jugeant qu'il était fatigant de faire la route à pied, il s'installa à un téléphone de l'endroit et appela la gendarmerie d'Arras :